

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

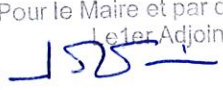



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

DCM20211216/017 CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT -
ADIL : Vacances 2022

<p>Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 13 décembre 2021.</p> <p>Que la convocation a été faite le 10 décembre 2021.</p> <p>Le nombre de membres en exercice étant de 45 :</p>	<p>L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> MM. RAMASSAMY Laurent, SABABADY Marie Josette, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>								
<table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>35</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>7</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>3</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>42</td></tr></table>	Présents :	35	Représentés :	7	Absents :	3	Total des votes :	42	
Présents :	35								
Représentés :	7								
Absents :	3								
Total des votes :	42								
<p>Pour le Maire et par délégation Le 1er Adjoint  Jean-Marc PEQUIN</p> 									

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20211216/017 - CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT - ADIL :
Vacations 2022.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire explique au conseil que l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) à la Réunion a pour objet de définir et de mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat.

Afin que les Saint-Andréens puissent bénéficier de ce service, il est proposé de reconduire la convention liant la Collectivité à l'ADIL pour l'année 2022. Le montant de cette prestation est fixé à 6324,30 euros pour 47 demi-journées de présence.

Le rapport d'activité des vacances de 2021 est référé en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'ADIL et la Commune.

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention annexée à la présente et toutes les pièces y afférentes.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le **28 DEC. 2021**

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN